

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ**

L'an deux mil dix, le vingt octobre à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE GALLIOT Jean-Bernard, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du conseil municipal : 08/10/2010

**Présents :** Messieurs LE GALLIOT Jean-Bernard, LELOUP Sylvain, VERON Philippe, GIRAULT Thierry, MOUSSAY David, LETERME Philippe et mesdames DUBOIS Christine, SEBY Cécile, DEUIL Lydie, BIELA Virginie, CHAUVEAU-BOULVRAIS Marie-Thérèse, LOUIS Séverine

**Absent excusé :** Monsieur GARNIER Cyrille

**Absent :** Monsieur BARON Stéphane

**A été élue secrétaire de séance :** Madame BIELA Virginie

**CIMETIERE : révision des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Sur proposition de la commission voirie, réseaux et environnement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs de concession dans le cimetière communal comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Adulte (2 m<sup>2</sup>) :

- Concession cinquantenaire : 240 €;
- Concession trentenaire : 150 €;

Enfant (1 m<sup>2</sup>) :

Le terrain réservé pour les enfants de moins de 5 ans est gratuit pour une durée de 30 ans.

Le renouvellement sera possible moyennant le paiement d'une concession à 50 % du tarif en cours au moment de l'établissement du renouvellement de la concession (30 ans ou 50 ans).

Caves urne :

- Cave urne concession trente ans : 480 €;
- Cave urne concession quinze ans : 240 €;

Pour extrait certifié conforme,

A Louvigné, le 25 octobre 2010

Le Maire,

**J.B. LE GALLIOT**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215301417-20101020-201000069-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2010

Publication : 28/10/2010

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation